

Un laboratoire communautaire pour les matériaux en contact avec les aliments

La Commission européenne vient d'inaugurer une nouvelle structure dont l'objectif est d'harmoniser les pratiques des laboratoires dans l'ensemble de l'Union européenne et de servir de référence sur les questions relatives au contrôle de l'application de la législation sur les matériaux en contact avec les denrées alimentaires.

La législation de l'Union européenne impose, pour tous les matériaux qui entrent en contact avec des aliments (emballages, appareils de cuisine, couverts, vaisselle), le respect de normes visant à préserver la sûreté des aliments. Ces éléments sont en effet constitués d'un grand nombre de matières, notamment du papier, du plastique, des métaux, de la céramique et du verre.

Pour cela, la Commission européenne vient d'inaugurer le Laboratoire commun de référence pour les matériaux en contact avec les aliments (CRL-FCM).

Expérience

Son siège est situé à Ispra en Italie, au Centre commun de recherche. Ce dernier a été choisi pour sa dizaine d'années d'expérience dans le domaine de l'analyse des matériaux en contact avec les denrées alimentaires, et sa base de données répertoriant les caractéristiques chimiques et physiques de plus de 400 substances utilisées dans la production de



Le CRL-FCM veillera à l'harmonisation des pratiques des laboratoires dans l'ensemble de l'Union européenne pour ce qui touche aux matériaux en contact avec l'alimentation.

matériaux en contact avec les denrées alimentaires, et de 350 méthodes pour les analyser.

« Je me réjouis de l'inauguration officielle, en ce jour, de ce nouveau laboratoire communautaire de référence », a déclaré Janez Potočnik, membre de la Commission européenne chargé de la science et de la recherche. « Le travail de ces scientifiques a une influence réelle sur notre vie, dans la mesure où il permet d'éviter les maladies liées à la consommation d'aliments présentant des risques pour la santé », a-t-il ajouté. ●

Gauthier Andujar

PARTENARIAT

Quelle éthique pour la recherche biomédicale en Afrique ?

Avec le projet NEBRA, mené dans quatorze pays d'Afrique, partenaires africains et européens s'unissent pour favoriser l'éthique dans la recherche biomédicale.

En Janvier 2005, NEBRA*, financé par la Commission européenne dans le cadre du 6^e PCRD et coordonné par l'Inserm, a été officiellement lancé, avec pour objectif de dresser un bilan de l'existence des comités d'éthique et évaluer les besoins dans les pays d'Afrique sub-saharienne.

Un projet original : pour la première fois, une enquête voulue par les Africains désirant participer à la recherche internationale sur des maladies les concernant particulièrement (malaria, VIH/sida, tuberculose) et conscients de la faiblesse des structures existantes, a été réalisée à grande échelle, en les impliquant directement. Durant 22 mois, un important travail d'inventaire a été mené dans 14 pays africains pour recenser les ressources et les structures existantes dédiées à l'éthique de la recherche biomédicale, à travers un questionnaire préparé par l'Espace éthique AP-HP/université Paris Sud, et validé par l'ensemble des partenaires.

L'enquête, conduite en trois temps, devait permettre de réunir dans les pays concernés les données légales, celles relatives aux comités d'éthique, puis celles fournies par des interlocuteurs à l'extérieur des comités.

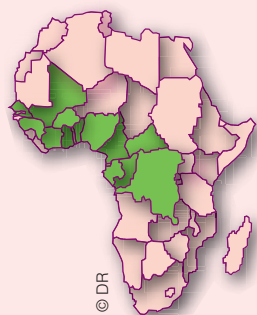
Fin 2006, l'analyse des résultats montre que la situation s'avère extrêmement hétérogène d'un pays à l'autre. Alors que pour le Bénin, le Sénégal et le Nigeria, c'est une situation transitionnelle, allant vers un renforcement des textes législatifs, 7 pays sur 14 ne disposent encore d'aucun texte législatif. D'autre part, lorsque la loi existe, elle peut ne pas être appliquée, comme c'est le cas au Gabon.

Il s'avère encore prématuré d'apporter des conclusions définitives sur la situation réelle de l'éthique de la recherche biomédicale et d'identifier les besoins pour lesquels des initiatives ciblées constitueraient de véritables bénéfices dans ces pays. Mais comme le souligne François Hirsch, directeur de recherche à l'Inserm et coordonnateur du projet, « le passage des enquêtes en 2005 et 2006 a déjà fait bouger des choses ». ●

Hélène Petit

Pour en savoir plus :

Coordonnateur NEBRA : François Hirsch - hirsch@infobiogen.fr
www.espace-ethique.org/fr/nebra.php



Zone d'implantation du projet

4 pays coordinateurs :
Bénin, Gabon, Gambie, Mali
10 pays participants :
Ghana, Nigeria, Burkina Faso, Guinée, Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, RDC, RCA, Cameroun

(Source : Inserm, Réseau Nebra, François Hirsch)

*1 Networking for Ethics on Biomedical Research in Africa